

à un état fédéral et à la méthode de compensation des impôts, et...

Je signale ceci à mon honorable ami.

...tant qu'on n'abandonnera pas ce système pour faire place à un régime national soutenu par les impôts fédéraux, comme la chose est inévitable, les injustices, les irrégularités et la confusion persisteront.

J'aimerais pousser ce raisonnement un peu plus loin. On semble croire que les provinces du Canada, qui ont consenti à ce que le Dominion ait pleins pouvoirs pour ce qui est de l'assurance-chômage, seraient prêtes à établir des systèmes d'assurance-chômage provinciaux, distincts, avec l'aide du fédéral. Cette supposition n'est pas fondée. Les six provinces qui ont approuvé l'établissement d'un projet d'assurance-chômage l'ont fait avec l'entente que par ce moyen le Dominion les soulagerait d'une forte partie du fardeau du chômage. Mais en vertu de tout projet d'assurance-chômage provincial subventionné par les autorités fédérales, il faudrait à mon avis, que, au moins, les frais administratifs et le coût de la contribution de l'Etat soient divisés. Ces provinces ne pourraient s'attendre à ce que le Dominion porte le coût tout entier des projets provinciaux d'assurance-chômage. En conséquence nous sommes justifiés de prétendre, je crois, qu'il n'y a pas lieu de supposer que l'adoption d'un projet semblable à celui qui découle du Social Security Act américain, serait pratique dans notre pays, au cas où nous ne pourrions pas mettre en vigueur un projet national d'assurance chômage maintenant.

Pour ce qui est de l'avenir, et je parle d'un avenir rapproché, j'ai déjà exprimé l'espoir que les provinces, qui ont jusqu'à présent refusé de nous accorder leur collaboration, se rendront mieux compte de la nécessité de l'assurance-chômage pour combattre l'insécurité économique, changeront d'attitude et nous permettront de procéder comme nous sommes prêts à le faire depuis plus d'un an.

Le premier ministre Duplessis,—je regrette de le dire,—a laissé entendre à une délégation ouvrière il y a quelques jours que le Gouvernement fédéral n'était pas sincère à ce sujet. J'affirme de mon siège en cette enceinte que nous sommes sincères, que tout ce que nous avons fait depuis que nous cherchons à obtenir la collaboration des provinces est une preuve de notre sincérité. Nous avons fait venir de Genève un expert en assurance-chômage pour nous aider à rédiger un projet de loi, et ce bill est maintenant prêt...

Le très hon. M. LAPOINTE: Très bien, très bien.

L'hon. M. ROGERS: ... et nous pourrions le déposer à la Chambre dès que nous aurons

reçu de Westminster l'autorisation de présenter cette mesure législative et que nous pourrions en faire reconnaître la validité par les tribunaux.

M. NEILL: Pourrais-je vous demander quelle est la nature de ce bill? Est-il destiné à être présenté au Parlement britannique?

L'hon. M. ROGERS: Non, c'est en réalité un bill tendant à l'établissement d'un plan national d'assurance-chômage. La rédaction en a été faite il y a plus d'un an. J'aimerais dire ici en toute sincérité, de la place que j'occupe à la Chambre, que si le premier ministre de Québec a mis en doute notre sincérité, il avait l'occasion de la mettre à l'épreuve.

Le très hon. M. LAPOINTE: Très bien.

M. WERMENLINGER: Puis-je poser une question à l'honorable ministre?

L'hon. M. ROGERS: Certainement.

M. WERMENLINGER: D'après les documents, la correspondance que le ministre du Travail (M. Rogers) peut avoir en sa possession, pourrait-il dire à la Chambre pour quelles raisons le premier ministre de Québec s'oppose à l'adoption d'une loi établissant l'assurance-chômage au Canada?

L'hon. M. MICHAUD: Il a déjà consacré trente minutes à répondre à cette question.

L'hon. M. ROGERS: Il se peut que j'aie en partie manqué le but que je m'employais à atteindre, puisque mon honorable ami ne connaît pas les raisons données, mais j'ai consigné au hansard la lettre envoyée par le premier ministre Duplessis au premier ministre (M. Mackenzie King) en réponse à l'invitation initiale.

M. WERMENLINGER: Le syndicat ouvrier?

L'hon. M. ROGERS: Non, la lettre envoyée par le premier ministre Duplessis au premier ministre du Canada à la suite de la première invitation. Quant aux autres déclarations faites par le premier ministre Duplessis, mon honorable ami, j'en suis convaincu, en trouvera plusieurs indications s'il veut lire attentivement les journaux publiés dans sa propre province depuis quelques mois.

M. WERMENLINGER: Non, mais je faisais allusion aux dernières paroles du ministre du Travail (M. Rogers) disant que la grande objection vient de la province de Québec.

L'hon. M. ROGERS: Non. J'ai pourtant tâché d'exposer clairement la question à la Chambre. J'ai parlé surtout des objections qui nous sont venues de la province de Qué-